

Direction des services du cabinet
Direction des services départementaux de
l'Éducation Nationale de l'Ardèche
Privas, le

Le préfet de l'Ardèche,
Le Directeur Académique des Services de
l'Éducation nationale,

à

Mesdames et Messieurs les maires
(pour attribution)

Monsieur le président du conseil départemental
Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de
TOURNON
Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de
LARGENTIERE
Madame la sous-préfète de l'arrondissement de
PRIVAS
(pour information)

OBJET : RAPPEL – Inscription des élèves pour la rentrée scolaire 2020-2021

REF : Code de l'éducation

En vertu des dispositions des articles L. 131-5 et L. 131-6 du code de l'éducation, le maire dresse chaque année la liste des enfants, soumis à l'obligation scolaire, résidant dans sa commune, et assure ainsi l'inscription des élèves à la demande des familles.

Dans ce contexte de crise sanitaire, les inscriptions scolaires pour la rentrée 2020-2021 doivent se poursuivre et être assurées prioritairement par voie dématérialisée ou éventuellement par voie postale.

L'essentiel étant d'organiser au mieux la rentrée scolaire de septembre, sans précipiter le contact avec le public.

Mes services restent à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Le préfet,

SIGNÉ

Françoise SOULIMAN

Le directeur académique des
services de l'éducation nationale

SIGNÉ

Patrice GROS